

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 28 août 2018  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 28<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE DIX-HUIT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA, tous commissaires formant quorum.

Était absent : monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Hélène Gingras, directrice, service des ressources matérielles; madame Nathalie Provost, directrice par intérim, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires; monsieur Hicham Ezdi, analyste, secrétariat général.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

**CC18/19-08-001**

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Brigadiers scolaires » (à la demande de monsieur Claude Cuillerier);

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « 11 septembre 2018 » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Entente avec le MEES » (à la demande de madame Suzanne Marceau).

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018**

### **3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

### **4. CORRESPONDANCE**

- A) Correspondance en date 17 août 2018

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

## **INVITÉS**

### **5. SERVICES ÉDUCATIFS**

#### **5.1. Secteur des jeunes**

#### **5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

### **6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

#### **6.1. Ressources humaines**

#### **6.2. Ressources financières et ressources informatiques**

#### **6.3. Ressources matérielles**

- A) École primaire de l'Odysée - Agrandissement - Attribution du contrat de construction

### **7. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

#### **7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information**

- A) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2018-2019-244 (confidentiel)
- B) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2018-2019-235 (confidentiel)
- C) Rapport du Comité – Demande de révision de décision no 286 (art. 9 LIP) (confidentiel) (séance tenante)

#### **7.2 Secteur de l'approvisionnement**

- A) Agrandissement de l'école primaire Cardinal-Léger – Nomination des membres du Comité de sélection

### **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**8.1. Organisation scolaire**

- A) École Hébert – Création de l'acte d'établissement
- B) Écoles John-F.-Kennedy et L'Eau-Vive – Modifications aux actes d'établissement – Adoption pour consultation

**8.2. Planification stratégique**

**8.3. Vérification interne et reddition de compte**

**8.4. Communications**

**8.5. Mesures d'urgence**

**9. TRANSPORT SCOLAIRE**

**10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information de la Direction générale
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 16 au 30 juin 2018

**12. QUESTIONS DIVERSES**

- A) Brigadiers scolaires
- B) 11 septembre 2018
- C) Entente avec le MEES

**13. INFORMATION**

- A) Rapport de participation du commissaire Christian Desjardins au Congrès des comités de parents du Québec, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2018, à Rivière-du-Loup

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 juin 2018, a été remis aux commissaires le jeudi 23 août 2018;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu, à l'unanimité, de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Dispense de  
lecture par la  
secrétaire  
générale

CC18/19-08-002

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
Conseil des  
commissaires du  
26 juin 2018**

**CC18/19-08-003**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Correspondance**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de  
question du  
public**

Il n'y a pas de question du public.

**École primaire de  
l'Odysée  
- Agrandissement  
- Attribution du  
contrat de  
construction**

**CC18/19-08-004**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte

Madame Suzanne Marceau demande des précisions quant à l'écart entre l'estimation et le prix soumis et demande plus de précisions au sujet des travaux à faire en lien avec la chaudière.

Madame Hélène Gingras apporte des précisions et précise qu'il s'agit de travaux de revitalisation complète de la salle mécanique.

Quant au prix, le marché actuel amène ces écarts. Plusieurs projets sont dans la même situation.

Madame Marceau demande d'autres précisions quant aux négociations qui ont eu lieu.

Madame Gingras répond.

**ATTENDU QU'**en date du 19 juin 2018, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir un entrepreneur qui réalisera les travaux d'agrandissement de l'école primaire de l'Odysée;

**ATTENDU QUE** l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

**ATTENDU** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur des approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

**ATTENDU QU'**un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit Gesmonde Ltée, et que cette soumission s'est avérée conforme;

**ATTENDU QUE** le montant soumis est de 7 985 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*, la CSMB peut négocier le prix soumis par un entrepreneur, notamment lorsqu'un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme, et que cette négociation a permis d'abaisser le prix à 7 766 527,80 \$;

**ATTENDU QU'**en vertu de la règle 137 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017*, le directeur général a autorisé la poursuite du processus malgré la présence d'un seul soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'attribution du contrat de construction à Gesmonde Ltée, pour un montant total de 7 766 527,80 \$ (toutes taxes exclues).  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Huis clos

CC18/19-08-005

ADVENANT 19 h 12, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos afin de traiter les dossiers 7.1 A) « Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève - Avis 2018-2019-244 », 7.1 B) « Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève - Avis 2018-2019-235 » et 7.1 C) « Rapport du Comité – Demande de révision de décision no 286 (art. 9 LIP) ».  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve et les directeurs généraux adjoints sont invités à rester dans la salle durant l'huis clos.

Madame Louise Soucy est invitée à se joindre au Conseil siégeant à huis clos, afin de présenter le dossier 7.1 C) « Rapport du Comité – Demande de révision de décision no 286 (art. 9 LIP) ».

Retour en séance  
délibérante

CC18/19-08-006

ADVENANT 20 h 05, **SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dépôt d'avis du  
Protecteur de  
l'élève - Avis  
2018-2019-244**

**CC18/19-08-007**

Document déposé :

A) Avis 2018-2019-244

**ATTENDU** l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2018-2019-244, reçu par la Secrétaire générale, le 10 août 2018;

**ATTENDU QUE**, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit avis;

**ATTENDU QU'**après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

**ATTENDU**, en conséquence, la recommandation favorable du comité;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2018-2019-244, du Protecteur de l'élève.

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève.

De reconnaître que les critères d'inscription ont été appliqués de manière conforme.

De mandater le comité de vérification, finances et organisation scolaire afin d'analyser à nouveau les critères d'inscription.

De prendre acte que vue l'évolution des inscriptions, une solution réunissant les deux élèves a été proposée aux parents, à leur satisfaction.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dépôt d'avis du  
Protecteur de  
l'élève – Avis  
2018-2019-235**

**CC18/19-08-008**

Document déposé :

A) Avis 2018-2019-235

**ATTENDU** l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2018-2019-235, reçu par la Secrétaire générale, le 16 août 2018;

**ATTENDU QUE**, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit avis;

**ATTENDU QU'**après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits

portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

**ATTENDU**, en conséquence, la recommandation favorable du comité;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2018-2019-235, du Protecteur de l'élève;

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève;

De reconnaître que les critères d'inscription ont été appliqués de manière conforme;

De mandater le comité de vérification, finances et organisation scolaire afin d'analyser à nouveau les critères d'inscription;

De mandater la directrice par intérim du Service de la planification stratégique, vérification interne et organisation scolaire afin de réexaminer le dossier à la lumière de l'évolution des inscriptions;

De mandater la directrice par intérim du Service de la planification stratégique, vérification interne et organisation scolaire afin que le formulaire de demande de choix d'école soit modifié de manière à ce que par défaut, il n'y ait pas séparation de fratrie, à moins que le parent n'y consente.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Document déposé :

A) Rapport du Comité de révision rédigé par Mme Louise Soucy

**ATTENDU** la demande de révision de décision de classement à l'endroit de L. A.;

**ATTENDU** les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** cette démarche a été jugée recevable par M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la formation du comité de révision par M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve;

**ATTENDU** la recommandation du comité de révision;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

**Rapport du  
Comité  
- Demande de  
révision de  
décision no 286  
(art. 9 LIP)**

**CC18/19-08-009**

De modifier la décision de redoublement de L. A. en classe CE1 à l'école secondaire Pierre-Laporte pour l'année scolaire 2018-2019;

De permettre à l'élève de poursuivre sa scolarisation en classe CE2 à l'école Pierre-Laporte afin de compléter son 1<sup>er</sup> cycle, tel que recommandé par le comité de révision;

De mandater le directeur général adjoint responsable de l'école Pierre-Laporte afin de s'assurer que soient mises en place les recommandations du comité de révision contenues dans son rapport, ainsi que l'ensemble des services nécessaires afin de favoriser la réussite de l'élève.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Agrandissement  
de l'école  
primaire  
Cardinal-Léger  
- Nomination des  
membres du  
Comité de  
sélection**

**CC18/19-08-010**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)
- C) Résolution CE17/18-06-180

**ATTENDU** la demande d'ajouts d'espaces présentée au MEES dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 afin de procéder notamment à l'agrandissement de l'école primaire Cardinal-Léger;

**ATTENDU QU'**afin de respecter les échéanciers, le Comité exécutif a autorisé, le 26 juin 2018, que la constitution du comité de sélection se fasse après la publication de l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels techniques;

**ATTENDU QUE** le 28 juin 2018, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d'agrandissement de l'école primaire Cardinal-Léger;

**ATTENDU QUE** le secteur des approvisionnements a procédé à la publication de l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels techniques le 18 juillet 2018;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la composition d'un comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre de ce projet d'agrandissement;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins trois membres, dont un provenant de l'externe;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des prestataires de services;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1, déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École Hébert  
- Création de  
l'acte  
d'établissement**

**CC18/19-08-011**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Hébert
- C) Résolution #CC17/18-06-185
- D) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC17/18-06-185, le Conseil des commissaires a adopté des modifications à l'acte d'établissement de l'école Katimavik-Hébert, soit l'ajout de l'édifice Houde et le retrait de l'édifice Hébert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, ainsi que la modification du nom de l'école Katimavik;

**ATTENDU QUE**, compte tenu qu'une école distincte de l'école Katimavik logera dans l'édifice Hébert, il y a lieu de créer son acte d'établissement;

**ATTENDU QUE**, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** le Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire a choisi de donner un nom temporaire à l'école, soit école Hébert, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire, sise au 705, boulevard Décarie à Saint-Laurent;

**ATTENDU QU'**un nouveau nom pourra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

**ATTENDU QUE**, si un nouveau nom est choisi, il devra être soumis au Bureau des communications et devra être conforme au document « *Cadre de normalisation des dénominations des établissements de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » et aux règles de français et de toponymie;

**ATTENDU QUE**, si un nouveau nom est retenu par le Conseil d'établissement, la modification nécessaire à l'acte d'établissement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Nord;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école Hébert pour application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Écoles John-F.-  
Kennedy et  
L'Eau-Vive  
- Modifications  
aux actes  
d'établissement  
- Adoption pour  
consultation**

**CC18/19-08-012**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Actes d'établissement modifiés des écoles John-F.-Kennedy et L'Eau-Vive (projets)
- C) Actes d'établissement actuels des écoles John-F.-Kennedy et L'Eau-Vive
- D) Plan de l'édifice Pierrefonds
- E) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

Madame Joanne Bonnici demande s'il s'agit d'un projet à long terme. Elle se demande pourquoi des élèves du même établissement sont déplacés dans 2 édifices différents.

Monsieur Jean-Pierre Bédard précise qu'il s'agit de 2 ordres d'enseignement différents (primaire pour L'Eau-Vive et secondaire pour l'édifice Pierrefonds). Il s'agit effectivement d'un projet à long terme.

**ATTENDU QUE** l'école John-F.-Kennedy doit procéder à une réorganisation de son offre de service afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle qui augmente d'année en année;

**ATTENDU QUE** l'école L'Eau-Vive aura, dès la rentrée scolaire 2018-2019, quatre unités modulaires qui augmenteront sa capacité d'accueil;

**ATTENDU QUE** l'école John-F.-Kennedy a déjà deux classes satellites à l'école L'Eau-Vive;

**ATTENDU QUE,** dès l'acquisition de l'édifice Saint-Jean par la CSMB, le Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé pourra y déménager, libérant ainsi des locaux dans l'édifice Pierrefonds;

**ATTENDU QUE** l'intention de la CSMB est de rattacher l'édifice Pierrefonds à l'école John-F.-Kennedy afin d'y scolariser des élèves;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'acte d'établissement actuel de l'école L'Eau-Vive afin d'y ajouter une troisième classe satellite pour des élèves de l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'acte d'établissement actuel de l'école John-F.-Kennedy afin d'y ajouter un troisième édifice, l'édifice Pierrefonds;

**ATTENDU QUE** les modifications aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

**ATTENDU QUE**, selon l'article 39 de la LIP, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79 de la LIP;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la LIP;

**ATTENDU QUE** ces modifications touchent des élèves HDAA, il a été convenu de demander un avis au Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU QUE** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Ouest, du Comité régional de parents du regroupement Sud, des Conseils d'établissement des écoles L'Eau-Vive et John-F.-Kennedy ainsi que du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les modifications aux actes d'établissement des écoles L'Eau-Vive et John-F.-Kennedy, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De fixer la période de consultation du 29 août au 2 novembre 2018;

De recevoir les retours de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 novembre 2018.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Délégués au  
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillerier souligne qu'il n'y a pas de réunion durant la période estivale et que la prochaine rencontre aura lieu le 13 septembre prochain.

**Délégués à  
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les points saillants pour l'ACELF.

**Procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
15 mai 2018 du  
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Comité de parents**

Monsieur Ghislain Laporte présente les préoccupations des comités de parents, en lien avec l'assemblée générale de parents dans les écoles, de même que le projet de fermeture de l'école Joseph-Henrico.

**Information de la  
présidence**

Les commissaires demandent des précisions sur le rapport de la présidente. Celle-ci résume le contenu de ses rencontres avec le député Marc Garneau et la mairesse Valérie Plante.

**Information de la  
Direction  
générale**

Monsieur Dominic Bertrand fait le portrait de la situation quant aux chantiers qui doivent être livrés pour la rentrée.

L'ensemble des chantiers seront livrés dans les temps, même si quelques éléments resteront à finaliser. Des travaux se feront encore les soirs et la fin de semaine, et ce, pour la prochaine semaine et demie. Tous nos ouvriers sont mis à contribution.

Il fait également le point sur les postes qu'il reste à combler. L'équipe du recrutement travaille très fort pour trouver du personnel pour l'ensemble des postes vacants. L'ensemble de nos enseignants demeurent légalement qualifiés.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
16 au 30 juin  
2018**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Brigadiers  
scolaires**

Monsieur Claude Cuillerier mentionne qu'il y a eu une rencontre du conseil municipal avec le Service de Police de la Ville de Montréal pour des demandes de brigadiers scolaires. Il demande si la Commission scolaire a eu des nouvelles à ce sujet.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que non, ça n'a pas transité par la Commission scolaire.

Madame Louise Leroux précise que l'opposition officielle à la Ville de Montréal a demandé à ce qu'il y ait plus de brigadiers scolaires.

**11 septembre  
2018**

Madame Caroline Varin informe le Conseil que le 11 septembre 2018, il y aura un débat sur les grands enjeux en éducation, à l'UQAM. L'information sera transmise à madame Diane Lamarche-Venne.

**Entente avec le  
MEES**

Madame Suzanne Marceau demande des précisions quant à l'entente de partage des infrastructures avec la Ville de Montréal qui vient d'être annoncée.

M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve apporte les précisions demandées.

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 20 h 45, la séance est levée.

---

**La présidente**

---

**La secrétaire générale**